

LE BOURGNEUF LA FORET (53410)

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 04 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le LUNDI 4 SEPTEMBRE, à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU - Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER - Pierrette LEHAY - Patrick BEAUPÈRE - Marie-Claude HOUDELIER - Jean-François RAIMBAULT - Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCÉL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU - Noémie GAIGNER - Nicolas GAUBERT

EXCUSES : Michèle DUCHEMIN, pouvoir donné à Pierrette LEHAY
Lilian BÈGUE, pouvoir donné à Michel BOUILLON

Secrétaire : Michel BOUILLON

1- TERRITOIRE ENERGIE 53 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE

Territoire d'Energie Mayenne est depuis 2014, fondateur et coordonnateur d'un groupement de commandes départemental d'achat d'électricité. Ce groupement repose actuellement sur deux conventions distinctes en fonction des différences de puissances proposées. Afin de procéder à une simplification, Territoire d'Energie Mayenne a créé un groupement de commandes fondé sur une seule et même convention à durée illimitée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité a décidé d'adhérer à ce groupement pour bénéficier d'une mise en œuvre effective d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2025, avec un lancement de consultation programme au début de l'année 2024.

2- DEMANDE DE SUBVENTION - FAMILLES RURALES

L'association « Familles Rurales Bourgon-Bourgneuf-la-Forêt » a réalisé une demande de subvention auprès de la commune. Cette demande entre dans le cadre du lancement d'activités conviviales un samedi ou un mercredi matin par mois sur divers thèmes, à destination des enfants de 0/5 ans et leurs parents, à partir du mois de Septembre. Ces ateliers ont pour objectif d'éveiller les tout-petits à l'aide de divers supports, de proposer un moment privilégié parents/enfants et de créer du lien social entre enfants et adultes de la commune et des environs. Ces ateliers seront proposés à 3 euros (1.50 pour les adhérents) aux familles afin d'être accessibles à tous. Ces activités entrent dans le cadre de la disparition de l'AEPE « Les P'tits Lutins ». Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité a décidé le versement d'une subvention d'un montant de 300 €.

3- DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUPRES DES HABITANTS

Dans le cadre de la lutte contre les frelons asiatiques, la commune souhaite pérenniser l'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques, mais en dehors du groupement POLLENIZ.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité a décidé de participer au frais de destruction des nids de frelons asiatiques, selon les conditions suivantes :

- Montant de l'aide : 50% du coût de destruction (Plafond de l'aide : 300 €)
- Procédure à respecter : Avertir la mairie et faire constater qu'il s'agit de frelons asiatiques avant destruction (le nid doit être sur la propriété de l'administré) ; Faire appel à une entreprise et règlement en totalité de la facture d'intervention ;
- L'aide sera versée sur justificatif : carte d'identité, RIB, facture acquittée.

4- GESTION DES ANIMAUX ERRANTS

La commune est régulièrement confrontée à la divagation d'animaux. Cependant, la capture, l'entretien, la recherche du propriétaire représentent une charge de travail pour les agents et élus concernés. Tout cela représente des frais qu'elle se doit de répercuter sur les propriétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité a décidé d'instaurer la procédure suivante dès le 1^{er} JANVIER 2024 :

- Avertissement au propriétaire lors de la première capture d'un de ses animaux (ou capture précédente datant de plus de 12 mois) ;
- Facturation de 50€ lors de récurrence (avertissement pour capture datant de moins de 12 mois).

5- VENTE PARCELLE N°23 - LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil a accepté la vente de la parcelle n° 23 (435 m²) du lotissement de la Beulotière, au prix de 54 € TTC/m², à Monsieur CHEREL Dorian et Madame GENEVEE Mathilde (435 x 54 € TTC = 23 490 € TTC)

6- VENTE PARCELLES N°21 et 22 - LOTISSEMENT DE LA BEULOTIERE

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil a accepté la vente des parcelles n°21 (400 m²) et n°22 (400 m²) du lotissement de la Beulotière, au prix de 54 € TTC/m², à Monsieur GASCOIN Antoine et Madame DENIS Amélie (800 x 54 € TTC = 43 200 € TTC)

7- MANGERBIO53 - RECUPERATION DES PARTS SOCIALES

La commune du Bourgneuf-la-Forêt est détenteur de 10 parts sociales (d'une valeur unitaire de 20€) d'un total de 200 € chez « Manger Bio 53 ». Suite à l'Assemblée Générale du 28 Juin dernier, il a été décidé la dissolution de la société. De ce fait, il est proposé aux détenteurs de parts sociales de récupérer ces dites parts.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil a autorisé le Maire à réaliser toutes démarches permettant de récupérer ces dites parts sociales.

8- COMMISSION AMENAGEMENT

Michel BOUILLON présente le compte-rendu de la commission aménagement, qui s'est réunie le 20 Juillet dernier.

Concernant l'aménagement de l'aire de jeux sis « La Beulotière », un devis a été demandé à l'entreprise FOUBERT pour une haie séparative (montant : 931,92€ TTC), afin de sécuriser l'espace jeux. Un devis sera prochainement demandé afin d'étudier la possibilité d'installer une table de pique-nique et une poubelle, ainsi que pour la réfection des bancs.

La commune est également sollicitée pour la création d'un terrain de pétanque. Une rencontre est prévue avec les demandeurs.

DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Information : Pierrette LEHAY a diffusé les projets de panneaux « Entrée d'agglomération » pour avis. Ces panneaux permettront d'occuper les espaces d'affichage lorsqu'ils sont inutilisés. Cela permet également d'égayer les entrées de ville et imposer une image de commune dynamique. Après échanges certains modèles ont été validés, et les conseillers sont d'accord pour procéder à l'impression et affichage de ces panneaux.

Information : Bilan sur l'organisation des « Nuits de la Mayenne ». Les spectacles étaient très intéressants et les visiteurs conquis par l'événement.

Information : Monsieur le Maire diffuse le courrier de remerciements du Trianon, concernant la subvention versée dans le cadre de la « Fête de la musique ».

Prochaines séances du CM :

- Lundi 9 Octobre
- Jeudi 16 Novembre
- Lundi 11 Décembre

Affiché le 09/09/2023

Le Maire,
François BERROU

